



Rue de Malatrex 14
1201 Genève

Tél. 022 949 19 19
Fax 022 949 19 20
www.ccb.ch

CCP 12-4493-3

N/Réf. / GF /

☎ direct 022 949 19 69

Genève, le 3 juin 2009

COTISATION CAISSE DE PREVOYANCE SOCIALE - CPS

Madame, Monsieur,

Conformément aux décisions de l'assemblée générale de l'Union suisse des professionnels de l'immobilier – USPI – Genève du 27 mai 2009, nous vous informons avoir procédé à la modification du taux de la cotisation CPS des employé(e)s de régie .

CPS Caisse de prévoyance sociale

Employés Ancien taux : 0,50 % **Nouveau taux depuis le 01.01.2009 : 0,20 %**

A partir du mois de juin 2009, le nouveau taux de 0,20 % sera perçu sur la masse des salaires déclarés en acompte ou en réel.

La différence de cotisation concernant les mois de janvier à mai figurera sur la décision de cotisation finale 2009.

Concierges Pas de changement, le taux pour l'année 2009 reste fixé à 0,50%.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre note de la présente et restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Caisse de l'industrie de la construction

Francis Galley

GF/06.2009/007